

**RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE
EAU ET ASSAINISSEMENT**

ANNEE 2018



SOMMAIRE

Chapitre 1 : EAU POTABLE

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE :

1.1 – Description du Service	Page 3
1.2 – Qualité du Service	Page 3
1.3 – Travaux 2018	Page 4

2. INDICATEURS TECHNIQUES :

2.1 – Origine de l'eau	Page 4
2.2 – Volumes	Page 5
2.3 – Qualité de l'eau	Page 6-7

3. INDICATEURS FINANCIERS :

3.1 –Compte Administratif 2018	Page 7
3.2 – Endettement	Page 8

4. INDICES DE PERFORMANCE

Page8-9

Chapitre 2 : ASSAINISSEMENT

5. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE :

5.1– Historique	Page 10
5.2– Présentation du Service	Page 10
5.3 – Analyse des enquêtes de branchement	Page 10-11
5.4 – Travaux 2018	Page 12

6. INDICATEURS FINANCIERS :

6.1 – Compte Administratif 2018	Page 12-13
6.2 – Endettement	Page 13

Chapitre 3 : TARIFS

7. TARIFS :

7.1 – Tarifs et Evolutions	Page 14-15
----------------------------	------------

ANNEXES

Facture Type	Page 16
Rapport qualité eau ARS	Page 17
Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse	Page 18-19
	Page 20-23

Chapitre 1 : EAU POTABLE

1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE :

1.1 - Description du Service :

Le SIVOM des Eaux de Hagenthal gère la production et la distribution de l'eau potable et les réseaux par délégation des communes de Hagenthal-le-Haut et Hagenthal-le-Bas.

Les décisions sont prises par le Comité Directeur composé de 4 Délégués titulaires et 4 Délégués suppléants de chaque commune ; Mr Roland SCHADE en assure la présidence.

Le Sivom gère le service Eau Potable avec un budget Principal et également le service Assainissement avec un budget annexe ; les frais généraux sont répartis à raison de 50/50 sur les deux budgets.

Une personne s'occupe du secrétariat et de la comptabilité et assure les relations avec les abonnés et la Trésorerie.

Un Technicien s'occupe du relevé des compteurs, deux fois par an, de la mise en place des compteurs, de l'entretien et de la surveillance du réseau et des installations. Il a également pour mission l'élaboration de marchés et le suivi des chantiers.

La durée de travail pour l'ensemble du personnel est de 35 heures hebdomadaire.

Les travaux d'entretien et d'extension du réseau font l'objet d'un marché par appel d'offres pour une période de 4 ans. Le marché a été attribué à l'entreprise SOGEA EST pour les périodes 2017/2018/2019 et 2020.

1.2 - Qualité du Service :

Le bureau du SIVOM est ouvert :

Le lundi, mardi, jeudi et vendredi (fermé le mercredi),

De 8h30 à 12h et de 14h à 17h.

En cas d'urgence, il est possible de joindre le technicien au **06 78 65 18 52** ou Mr SCHADE au **06 08 93 21 96.**

La relève des compteurs se fait semestriellement en janvier et en juillet avec la facturation des consommations qui s'en suit.

Le SIVOM informe à l'avance les abonnés concernés pour des travaux d'entretien ou de renforcement sur le réseau et qui perturbent ou qui nécessitent des coupures d'eau, par dépôt d'un courrier dans les boîtes aux lettres et par insertion dans les journaux locaux (nettoyage réservoir).

Pour les interventions non programmées dues à des ruptures de conduites, notre technicien informe les riverains en allant sonner à leur porte ou en mettant une information dans les boîtes aux lettres.

1.3– Travaux 2018 :

Durant l'année 2018 l'entreprise SOGEA est intervenue pour :

- Branchements neufs : rue des Hêtres (1), rue des Vergers (1), rue Oberdorf PI (1), rue du Kelberg (2), rue de Folgensbourg (1), rue de Wentzwiller (1), rue de Hégenheim (3) et rue du Stade (2),
- Modification de branchements : rue de la Synagogue PI (1) et rue de Hégenheim PI (1),
- Réparation ruptures sur conduites principales : rue du Jura (1), rue de Ferrette (1), avenue de Sourposse (2), rue de Hégenheim (2) et rue de Leymen (1).
- Réparation fuites sur branchements : Rue du Jura (1), rue de Folgensbourg (1), rue de Leymen (1), rue des Prés (1), rue de Bettlach (1), rue Oberdorf (2), rue de Hégenheim(2), avenue de Souprosse (2) et rue des Vignes (1)
- Campagne de réparation de plusieurs bouches à clef, tiges de manœuvre et vannettes.
- Réparation de borne AEP : rue des Champs (1), rue des Merles (1) et rue de Liebenschwiller (1).

2 INDICATEURS TECHNIQUES

2.1 - Origine de l'eau :

Toute la production d'eau est assurée par pompage de refoulement à partir de deux puits forés en profondeur dans la molasse alsacienne du Sundgau :

- Puits de la Weihermatte, rue des Sources à Hagenthal le Haut de 1976,
Pompe à 36 mètres de profondeur, débit de 31 m³/h.
- Puits du Schellenrain, Rue Heiligenbrunn à Hagenthal le Haut,
Dans le cadre du Programme 1994 - Renforcement du réseau AEP ;
Pompe à 60 mètres de profondeur, débit de 31 m³/h.

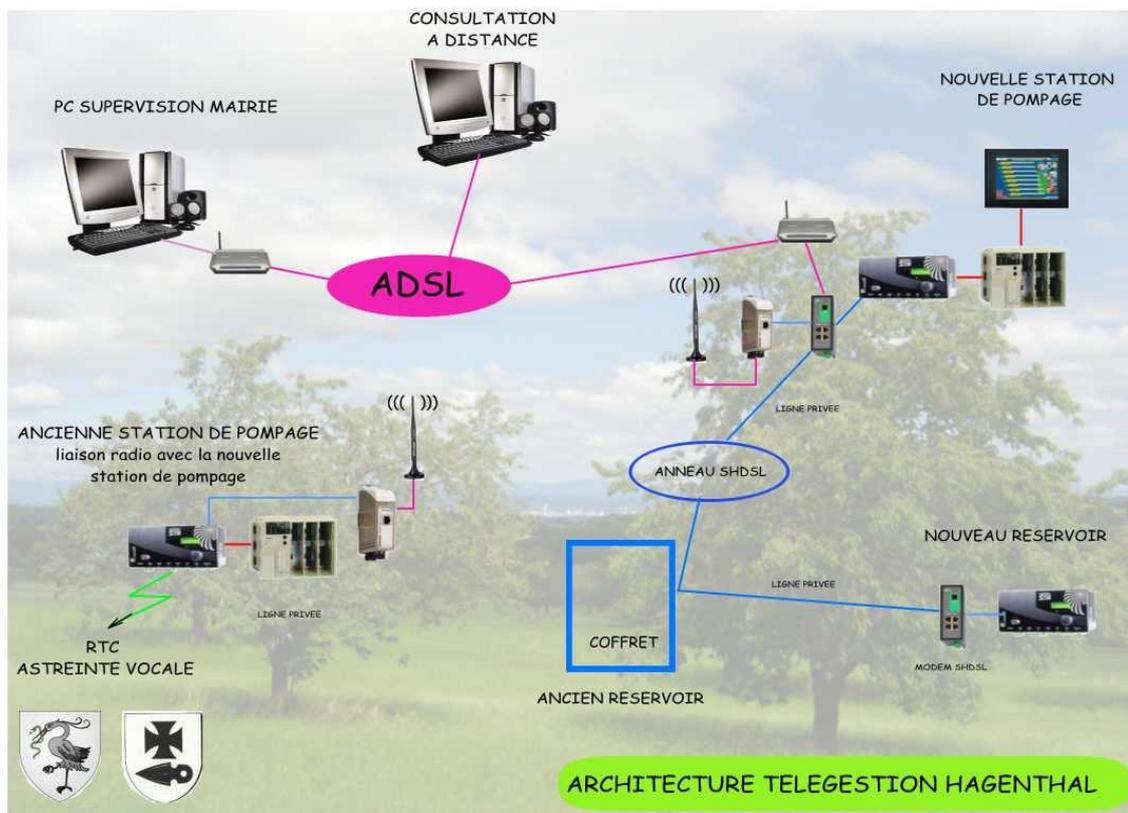
Le réservoir d'eau réalisé en 1996 est équipé de 2 cuves de 400 m³ chacune.

L'ancien réservoir approvisionné par les sources sert de réserve d'incendie supplémentaire et date de 1959 et a une capacité de 350 m³.

Il existe une connexion avec la commune de Schoenenbuch (SUISSE) au niveau de la rue du Moulin à Hagenthal-Le-Bas. Cette connexion est seulement utilisée en cas d'urgence dans les deux sens.

Autour des 2 forages il a été établi un périmètre de protection.

La surveillance entre les différentes installations se fait par un système de Télégestion par radio dont schéma ci-dessous :



Notre réseau AEP représente environ 39 Kms de conduites réparties comme suit :

AEP	Existant ml	Travaux 2018	Total
Conduites de refoulement	1 875	0	1 875
Conduites de distribution	27 497	340 (lotissements)	27 837
Conduites de branchement	9 207	124	9 331
TOTAL	38 579	464	39 043
Poteau d'incendie	91	2	93

Le rendement du réseau en 2018 est de 85%, selon l'Observatoire de l'Eau.

2.2 – Volumes

Sur les cinq dernières années l'évolution du nombre de factures par semestre a été la suivante :

	2014	2015	2016	2017	2018
Hagenthal le Haut	249	257	262	272	292
Hagenthal le Bas	469	487	492	503	533
TOTAL	718	744	754	775	828

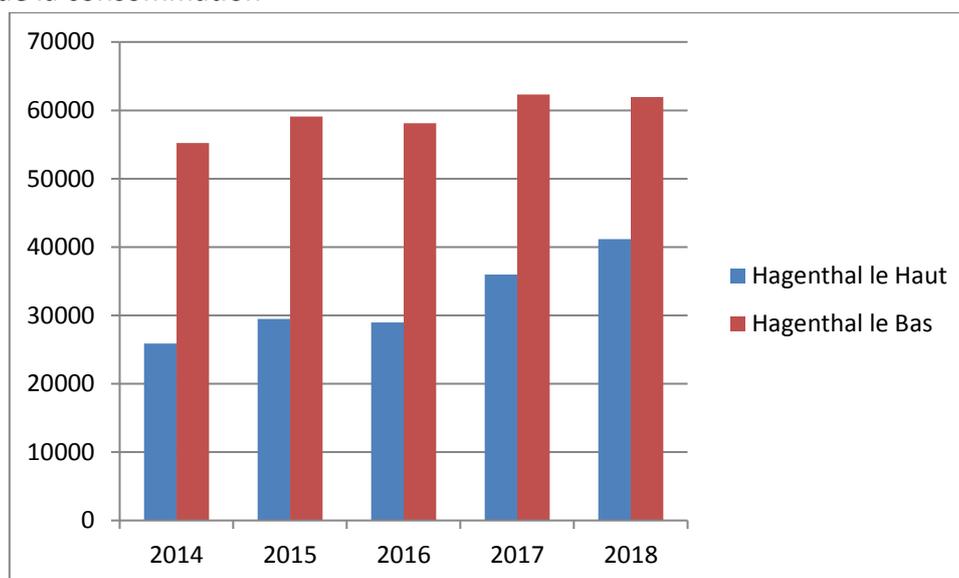
La distribution moyenne est de 17 m³/heure sur 24 heures.

Les volumes facturés ont été les suivants :

(Les volumes du 2^{ème}sem de l'année N-1 + 1^{er}sem de l'année N)

	2014	2015	2016	2017	2018
Hagenthal le Haut	25890	29485	28 985	35 995	41 153
Hagenthal le Bas	55218	59108	58 113	62 316	61 936
TOTAL	81108	88593	87 098	98 311	103 089

Evolution de la consommation



2.3 – Qualité de l'eau

L'eau provenant des 2 forages est distribuée **sans traitement**. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 10/05/1983 (Weihermatte 476-4-20) et 15/10/2007 (SCHELLENRAIN 0476-4X-0034) et disposent de périmètres de protection.

La qualité de l'eau distribuée est contrôlée par le Laboratoire CAR, agréé par le Ministère chargé de la santé.

Le laboratoire a effectué :

- 32 prélèvements durant l'année 2018 : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Les points de prélèvement se situent au niveau du captage, du stockage et de la distribution.

Conclusions apportées par l'ARS :

En 2018, l'eau produite et distribuée est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

La référence de qualité (200µg/l) a été dépassée ponctuellement pour le paramètre fer.

Sa présence est liée à la qualité de l'eau des forages. Une concentration trop importante de fer dans l'eau distribuée peut entraîner des effets indirects gênants pour le consommateur (neutralisation des désinfectants, coloration rouille de l'eau, goût métallique...).

Le rapport de l'année 2018 sera adressé à tous les abonnés, avec la facture du 1er semestre 2019 (ci-joint en annexe page18-19).

3 INDICATEURS FINANCIERS

3.1 – Compte Administratif 2018 Budget Principal Eau

Section Investissement

Dépenses	Prévu	Réalisé	RAR
20 Immobilisations incorporelles	5 700.00	4 850.00	850.00
21 Immobilisations corporelles	8 665.00	5 406.00	
23 Immobilisations en cours	120 000.00		
16 Emprunts et dettes	18 000.00	17 578.51	
020 Dépenses imprévues Invest	1 720.00		
040 Opérations d'ordre entre sections	32 000.00	2 085.57	
TOTAL DES DEPENSES	186 085.00	29 920.08	850.00

Recettes	Prévu	Réalisé	RAR
13 Subventions d'invest.	7 200.00		7 175.00
040 Opérations d'ordre entre sections	85 000.00	83 588.95	
TOTAL DES RECETTES	92 200.00	83 588.95	7 175.00
Excédent reporté de 2017		240 298.73	

Soit un Excédent de l'exercice 2018 de 53 668.87 €
Et un Excédent Section Investissement Cumulé de 300 292.60 €.

Section Fonctionnement

Dépenses	Prévu	Réalisé
011 Charges à caractère général	190 301.09	170 227.51
012 Charg. Pers. Et frais assimilés	91 000.00	84 042.48
014 Atténuation de produits	54 000.00	53 986.00
65 Autres charges gestion courante	15 000.00	13 338.29
66 Charges financières	6 979.92	6 764.75
67 Charges exceptionnelles	500.00	
022 Dépenses imprévues	4 000.00	
042 Opérations d'ordre entre section	85 000.00	83 588.95
TOTAL DES DEPENSES	446 781.01	411 947.98

Recettes	Prévu	Réalisé
70 Vente de produits prestations	370 000.00	380 626.33
74 Subventions d'exploitation	0.00	
76 Produits financiers	50.00	7.94
77 Produits exceptionnels	3 141.60	3 171.72
042 Opérations d'ordre entre section	32 000.00	2 085.57
TOTAL DES RECETTES	405 191.60	385 891.56
Excédent reporté de 2017		41 589.41

Soit un Déficit de l'exercice 2018 de 26 056.42 €
Et un Excédent de Fonctionnement cumulé 15 532.99 €.

3.2 – Endettement

Etat de la dette restante au 31/12/2018 : 367 881.99 € (remboursable jusqu'en 2040).

Remboursements sur 10 années :

Année	Capital	Intérêts	Annuités
2019	17 821.31	6 542.03	24 363.34
2020	18 069.33	6 294.01	24 363.34
2021	18 322.67	6 040.67	24 363.34
2022	18 581.44	5 781.90	24 363.34
2023	18 845.77	5 517.57	24 363.34
2024	19 115.78	5 247.57	24 363.35
2025	19 391.57	4 971.77	24 363.34
2026	19 673.29	4 690.05	24 363.34
2027	19 961.09	4 402.26	24 363.35
2028	13 984.81	4 108.31	18 093.12
Total	183 767.06	53 596.14	237 363.20

4 INDICES DE PERFORMANCE

Nombre d'habitants desservis

Le Sivom dessert les deux communes de Hagenthal le Haut et Hagenthal le Bas.

Total population desservie : **1872** habitants

Soit 878 abonnés - foyers

Prix du service au m3 pour 120 m3

La facture d'eau pour une consommation de 120 m3 s'élève à 688.48 € (sans location compteur), soit **5.74 €/m3**.

	Cubage	P.U.	HT	TVA	TTC
Consommation eau	120	1.85	222.00	12.21	234.21 €
Redevance Pollution domestique	120	0.35	42.00	2.31	44.31 €
Redevance modernisation Réseaux	120	0.233	27.96	2.80	30.76 €
s/total					309.28€
Redevance Assainissement	120	2.00	240.00		240.00 €
Redevance traitement Step (CC3f)	120	1.16	139.20		139.20 €
s/total					379.20 €
				TOTAL	688.48 €

Délai d'ouverture des branchements

Pour tout nouveau raccordement à l'eau potable (construction neuve), le propriétaire reçoit avec son permis de construire l'avis du SIVOM en matière d'eau potable et d'assainissement. Après sa demande de raccordement, le SIVOM lui adresse un devis pour son branchement et après accord, les travaux sont réalisables dans un délai de 15 jours à 3 semaines.

Pour les changements de propriétaire ou de locataire, un relevé de compteur est réalisé sur demande de l'abonné au moment de la sortie.

Taux de conformité des prélèvements

Le taux de conformité est de 100 % sauf dépassement de la teneur de fer au niveau des forages.

Connaissance et gestion du réseau

L'Etude diagnostic entreprise en 2011 a permis d'établir un relevé des réseaux d'eau et d'assainissement et la réalisation d'un plan correspondant sous format informatique sur la base du plan cadastral (cartographie).

Ce plan est mis à jour lors de nouvelles constructions ou de nouveaux réseaux par notre technicien.

Les périmètres de protection des ressources en eau ont été déclarés d'utilité publique.

Un schéma directeur a été constitué en 2018 pour savoir si le réseau AEP était actuellement suffisant et s'il le sera pour les 20 prochaines années, donner les axes à suivre pour améliorer le réseau AEP et avoir ce réseau sous format d'un SIG.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable au 31/12/2018 selon l'indicateur P103.2 est de 108 points.

Impayés et réclamations

Les relances pour impayés sont fastidieuses en raison des imputations sur deux budgets séparés (Eau et Assainissement).

Les réclamations reçues concernent en majorité des problèmes d'eau trouble et ferrugineuse après des travaux de rupture et de coupure d'eau ou en fin de réseau et les relances de la trésorerie pour les impayés (eau et assainissement séparément, le client ne retrouve pas les montants correspondants à la facture).

Les impayés au 31/12/2018 en eau et en assainissement représentent la somme de 20 987.52 € sur une somme totale de facturation de 535909.13 € soit 3.92 %.

Chapitre 2 : ASSAINISSEMENT

5 PRESENTATION GENERALE DU SERVICE :

5.1–Historique :

Par Arrêté N° 96198 du 21 juin 1991, il est constitué entre les communes de Hagenthal le Bas et Hagenthal le Haut, un syndicat intercommunal qui prend le nom de :

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE HAGENTHAL.

Ce syndicat a pour objet le transport et le traitement des eaux usées des deux communes-membres.

Le 23/09/1992, le SIA décide du raccordement à la station d'épuration au District des Trois Frontières aujourd'hui Saint Louis Agglomération ; s'engagent alors les travaux de pose des collecteurs d'assainissement sur les deux communes de Hagenthal et jusqu'au collecteur intercommunal à Hégenheim.

Le 24 Septembre 2004, la convention de déversement et de traitement des eaux usées entre la Communauté des Communes des Trois Frontières, aujourd'hui SAINT LOUIS AGGLOMERATION et le Syndicat d'Assainissement de Hagenthal est enfin signée après maintes discussions et réunions durant plusieurs années.

Le raccordement effectif et officiel des eaux usées à la station a été réalisé le 03/01/2008.

Au 1^{er} janvier 2008, le Syndicat d'eau et le Syndicat d'assainissement de Hagenthal ont fusionné pour devenir le SIVOM des Eaux de Hagenthal.

En septembre 2009, le SIVOM a signé un marché pour l'Etude diagnostic et le zonage de l'assainissement des deux communes ainsi que les enquêtes de branchements des propriétés privées, industrielles et commerciales.

5.2 – Présentation du Service :

Les réseaux en place sont majoritairement en système unitaire ; les nouveaux quartiers sont traités en séparatif ainsi que les propriétés en limite des cours d'eau.

Le technicien s'occupe de l'entretien général des réseaux avec contrôle des réseaux, des déversoirs, des regards. Il a également pour tâche d'élaborer les marchés de travaux d'assainissement (partie technique) et de suivre ces travaux lors de l'exécution.

Suite au marché d'enquêtes et suite aux mises aux normes par les particuliers, il effectue également toutes les contre-enquêtes et vérifie les installations d'assainissement non collectif en place.

5.3 – Analyse des enquêtes de branchement

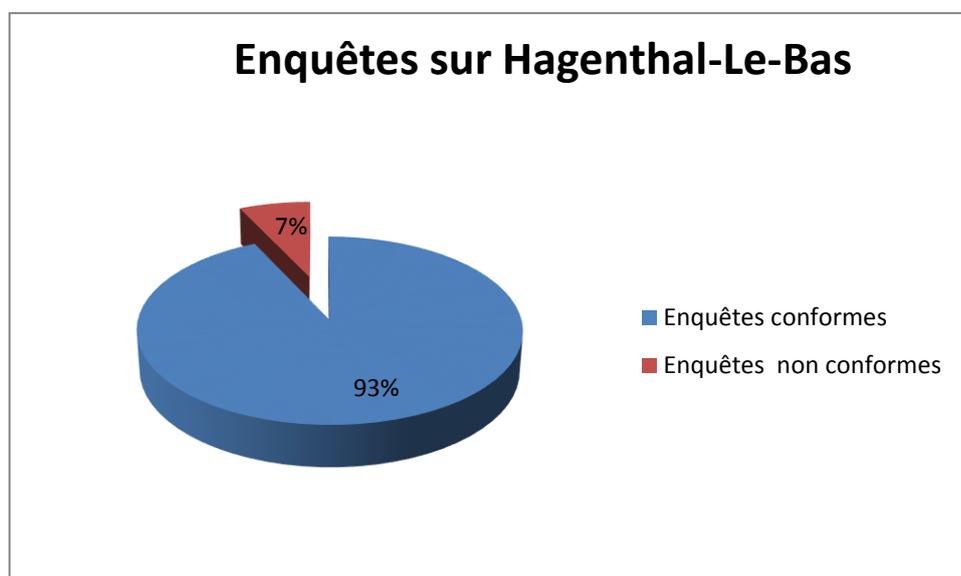
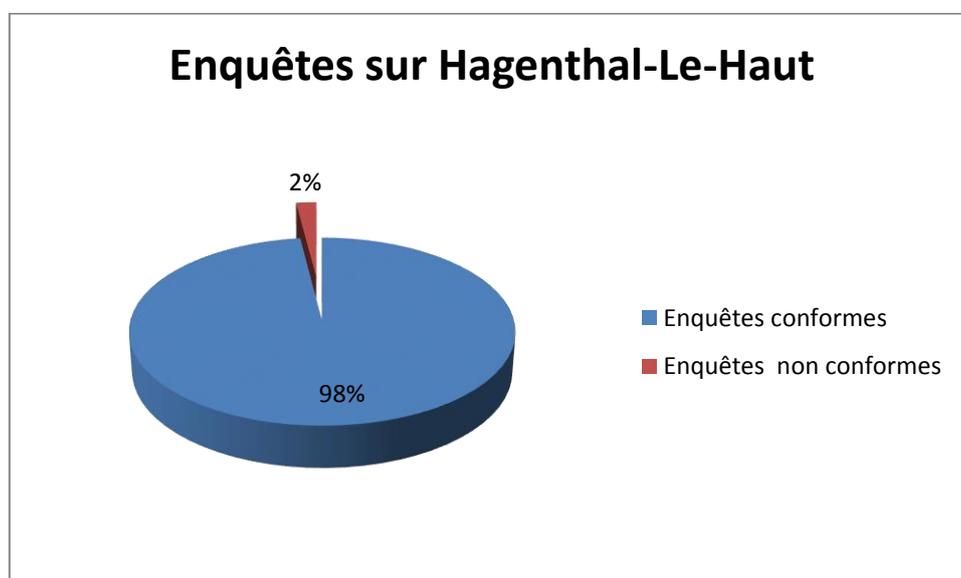
Une grande partie des enquêtes ont été réalisées par les entreprises GEOVIR et GEOSOURCES. Le reste jusqu'à maintenant, c'est le technicien du SIVOM qui les réalise.

En 2018, il y avait 878 abonnés.

Enquêtes sur Hagenthal-Le-Haut	
Enquêtes conformes	289
Enquêtes non conformes dont 1 SPANC	6
Total	295

Enquêtes sur Hagenthal-Le-Bas	
Enquêtes conformes	543
Enquêtes non conformes dont 3 SPANC	30
Total	583

Ce qui donne en pourcentage pour chaque commune le graphique suivant :



5.4 – Travaux 2018

Curage des canalisations dans la rue des Jardins, rue des Cerisiers, rue de Leymen et rue de Wentzwiller.

Passages caméra dans la rue des Jardins, rue des Cerisiers, rue de Leymen et rue de Wentzwiller.

6. INDICATEURS FINANCIERS :

6.1 – Compte Administratif 2018

Budget annexe : Assainissement

Section Investissement

Dépenses	Prévu	Réalisé	RAR
23 Immobilisations en cours	100 000.00		75 000.00
16 Emprunts et dettes	108 000.00	106 932.81	
040 Opérations d'ordre entre section	46 000.00	45 253.39	
020 Dépenses imprévues	4 000.00		
TOTAL DES DEPENSES	258 000.00	152 186.20	75 000.00
Déficit reporté de 2017		7 375.60	

Recettes	Prévu	Réalisé
13 Subventions d'investissement	0.00	0.00
106 Réserves	7 375.60	7 375.60
040 Opérations d'ordre entre sections	123 000.00	122 457.31
021 Virement de la section fonctionnement	135 000.00	
TOTAL DES RECETTES	265 375.60	129 832.91

Soit un Déficit de l'exercice 2018 de 22 353.29 €

Et un Déficit Section Investissement Cumulé de 104 728.89 €

Section Fonctionnement

Dépenses	Prévu	Réalisé
011 Charges à caractère général	32 600.00	11 028.49
012 Charg. Pers. Et frais assimilés	50 000.00	47 279.01
65 Autres charges gestion courante	116 000.00	100 287.46
66 Charges financières	36 120.21	36 075.52
67 Charges Exceptionnelles	0	0
042 Opérations d'ordre entre section	123 000.00	122 457.31
022 Dépenses imprévues	3 400.00	0
023 Virement à la section investissement	135 000.00	0
TOTAL DES DEPENSES	496 120.21	317 127.79

Recettes	Prévu	Réalisé
70 Ventes, prest, serv, march	362 000.00	354 158.72
75 Autres produits de gestion courante	5 000.00	4 072.00
77 Produits exceptionnels		0.03
042 Opérations d'ordre entre section	46 000.00	45 253.39
TOTAL DES RECETTES	413 000.00	403 484.14
Excédent reporté de 2017	83 120.21	

Soit un Excédent de l'exercice 2018 de 86 356.35 €
Et un Excédent de Fonctionnement cumulé de 169 476.56 €.

6.2 – Endettement

Etat de la dette restante au 31/12/2017 : 1 160 648.97 € (remboursable jusqu'en 2040).

Répartition remboursements sur 10 années

Année	Capital	Intérêts	Annuités
2019	110 847.12	31 991.96	142 837.08
2020	114 917.88	27 919.19	142 837.07
2021	99 742.22	23 964.90	123 707.12
2022	85 962.85	20 878.93	106 841.78
2023	83 427.54	18 222.19	101 649.73
2024	70 003.07	16 071.87	86 074.94
2025	68 382.96	14 219.48	82 602.44
2026	70 165.46	12 436.98	82 602.44
2027	64 509.54	10 671.55	75 181.09
2028	63 584.88	9 122.52	72 707.40
Total	831 543.52	185 499.57	1 017 041.09

Chapitre 3 : TARIFS

7. TARIFS :

7.1 – Prix et Evolutions

Part syndicale :

	Prix 2012	Prix 2013	Prix 2014	Prix 2015	Prix 2016	Prix 2017	Prix 2018
Eau HT ¹⁾	1.50 € le m3	1.60 € le m3	1.60 € le m3	1.85 € le m3	1.85 € le m3	1.85 € le m3	1.85 € le m3
Assainissement	1.90 € le m3	1.90 € le m3	1.90 € le m3	2.00 € le m3	2.00 € le m3	2.00 € le m3	2.00 € le m3

¹⁾ TVA 5.5 %

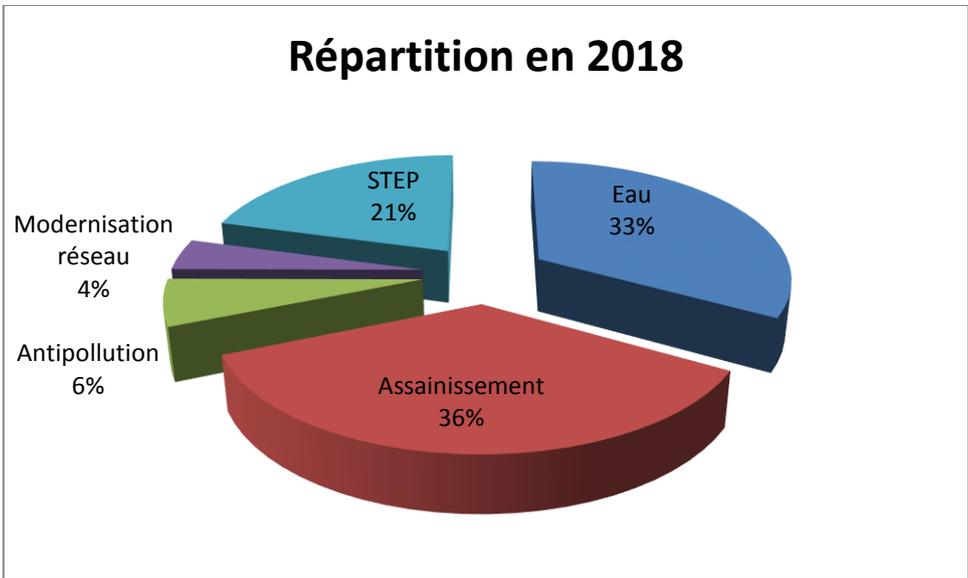
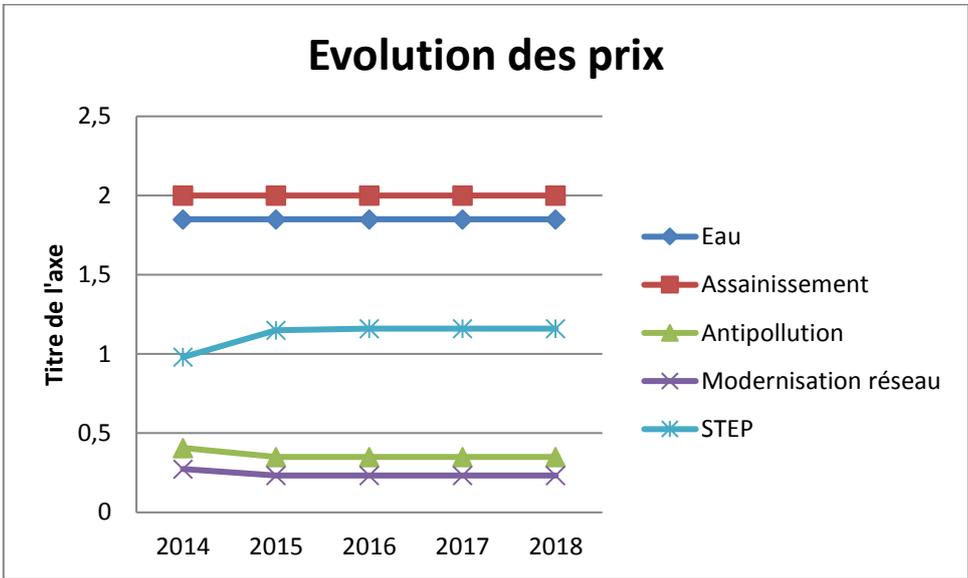
Taxes et redevances pour les organismes publics :

Période de consommation concernée (facturation semestre suivant)	1 ^{ER} SEM 2015 Prix/m3 Facturation 2015	1 ^{ER} SEM 2016 Prix/m3 Facturation 2016	1 ^{ER} SEM 2017 Prix/m3 Facturation 2017	1 ^{ER} SEM 2018 Prix/m3 Facturation 2018	Destinataire
Lutte contre la pollution ¹⁾	0.407	0.350	0.350	0.350	Agence de l'eau
Modernisation des réseaux	0.274	0.233	0.233	0.233	Agence de l'eau
Traitement STEP	0.98	1.16	1.16	1.16	Saint-Louis Agglomération

TARIF AU 01/01/2019 (Consommation 2^{ème} semestre 2018)

Détail des prestations et redevances	Tarif HT	Tarif TTC
Eau HT	1.85€/m3	1.95€/m3
<u>Redevances Agence de l'Eau :</u>		
Redevance pour pollution domestique	0.35 €/m3	0.37 €/m3
Redevance pour modernisation des réseaux	0.233 €/m3	0.26 €/m3
Redevance Assainissement	2.00 €/m3	2.00 €/m3
Traitement STEP	1.16 €/m3	1.16€/m3
TOTAL		5.74 €/m3

Une facture Type est annexée à ce rapport (*annexe page 17*).



ANNEXES

Règlement à effectuer auprès de :

TRESORERIE DE SAINT LOUIS
9 CROISEE DES LYS
68301 SAINT LOUIS CEDEX
BANQUE DE FRANCE
FR253000100581F682000000031
BIC : BDFEFRPPCCT
IBAN : FR253000100581F682000000031

Délai de paiement : 1 mois à réception de facture

N° de redevable: 00520

SPECIMEN

Référence / adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouv. Index	Cons. Eau	Cons. Ass
C08AB015783 - 19 RUE DE LEYMEN HAGENTHAL LE BAS	15.01.2019	151	271	120	120

Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
Distribution de l'eau						
Consommation eau	120	1,85	222,00	5,50	12,21	234,21
Total Distribution de l'eau			222,00		12,21	234,21
Collecte et traitement des eaux usées						
Traitement et Transport STEP	120	1,16	139,20			139,20
Redevance d'Assainissement	120	2,00	240,00			240,00
Total Collecte et traitement des eaux usées			379,20			379,20
Autres organismes publics						
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	120	0,233	27,96	10,00	2,80	30,76
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	120	0,35	42,00	5,50	2,31	44,31
Total Autres organismes publics			69,96		5,11	75,07

Pour information

A payer HT : 671,16 € TVA : 17,32 € TTC : 688,48 €
Pour information : (Eau : 278,52 € / Ass : 409,96 €)

Sur la base de votre consommation
actuelle hors abonnement

Prix du litre d'eau: 0,00574 € / L

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1, R.4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Modalités de paiement :

- Soit en espèces au guichet de la TRESORERIE DE SAINT-LOUIS 9 Croisée des Lys à 68301 SAINT-LOUIS CEDEX,
- Soit par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC, adressé à la TRESORERIE DE SAINT-LOUIS en joignant le talon ci-dessous,
- Soit par virement au compte de la BANQUE DE FRANCE - IBAN : FR25 3000 1005 81F6 8200 0000 031 - BIC : BDFEFRPPCCT avec les références de la facture.

Qualité de l'eau distribuée en 2018

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2019

SIVOM DES EAUX DE HAGENTHAL

ORIGINE DE L'EAU

Le SIVOM des Eaux de Hagenthal (1786 habitants)¹ est alimenté en eau par 2 forages. Ces ressources en eau ont été déclarées d'utilité publique le 10/05/1983 et 15/10/2007 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sur les communes de Hagenthal le Haut et Hagenthal le Bas. Elle est distribuée sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

11 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 11 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

- Dureté : 32,0°f (degré français)
- pH : 7,5

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

Eau très dure (très calcaire).
Eau incrustante.

NITRATES

- Teneur moyenne : <0,5 mg/l
- Teneur maximale : <0,5 mg/l

Limite de qualité : 50 mg/l

Ces valeurs témoignent d'une ressource très bien protégée des apports en nitrates.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

- Teneur moyenne en chlorures : 11,8 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 3,3 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

Références de qualité :

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Les pesticides recherchés n'ont pas été détectés.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur. La référence de qualité (200 µg/l) a été dépassée à plusieurs reprises pour le paramètre fer. Sa présence est liée à la qualité de l'eau des forages. Une concentration trop importante de fer dans l'eau distribuée peut entraîner des effets indirects gênants pour le consommateur (neutralisation des désinfectants, coloration rouille de l'eau, goût métallique...).

CONCLUSION SANITAIRE

En 2018, l'eau produite et distribuée par le SIVOM des Eaux de Hagenthal est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur. La référence de qualité est dépassée pour le paramètre fer : des mesures correctives doivent être étudiées pour rétablir la qualité de l'eau.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Credit photo : foto8a.com

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérogène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérogènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art. 31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 165,14 millions d'euros dont 136,93 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

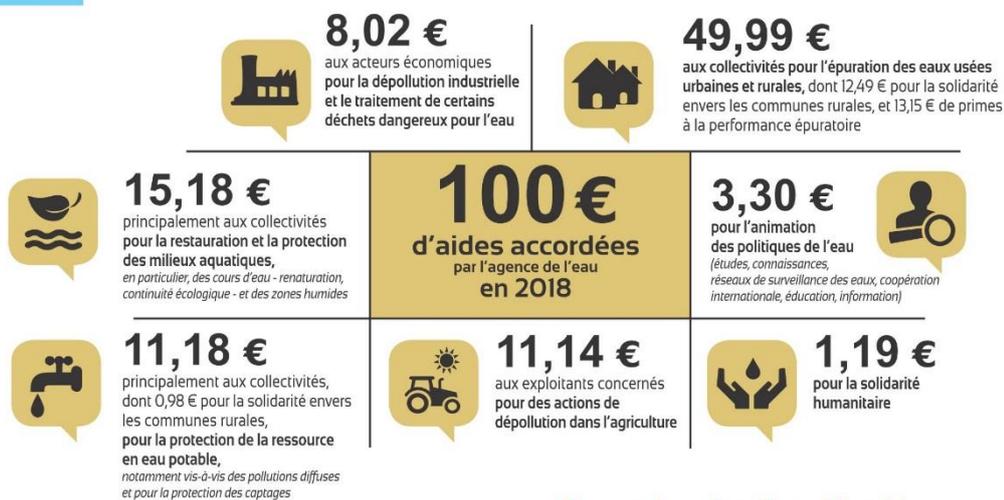
Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2018)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2018)

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DES RÉSULTATS CONCRETS SUR LE BASSIN RHIN-MEUSE

L'année 2018 a marqué la fin du 10^{ème} programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Des indicateurs suivis chaque année permettent de mesurer les efforts des maîtres d'ouvrage en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Ces progrès constatés, les retours d'expérience ainsi que les écueils et/ou freins identifiés ont permis d'orienter les actions à mettre en œuvre dans le nouveau programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

DE 2013 À 2018...



DES APPELS À PROJETS POUR EXPLORER DE NOUVELLES VOIES

Au cours de l'année 2018, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a initié plusieurs appels à projets. Le plus souvent dans un cadre partenarial, ces appels à projets ont pour objectifs de faire émerger des nouvelles manières de faire, de conjuguer des efforts financiers ou d'offrir un coup de projecteur sur des enjeux encore peu pris en compte. Ainsi, cette démarche a permis de faire émerger **52 projets en faveur de la biodiversité** et de la préservation de la trame verte et bleue, **32 projets pour le développement de filières agricoles** respectueuses de la ressource en eau ou encore 6 projets sur le thème "eau durable et énergie". Cette dynamique sera poursuivie dans les années à venir.



L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique pour les ressources en eau de l'Est de la France. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Ils offrent surtout un cadre et des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés à **se mobiliser autour des nombreuses solutions "climat'eau compatibles"**.



le bassin Rhin-Meuse

l'agence de l'eau Rhin-Meuse

La carte d'identité du bassin Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :

www.eau-rhin-meuse.fr    

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : F. Doncourt, istock photo,
agence de l'eau Rhin-Meuse

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

**Les agences de l'eau
s'engagent pour
améliorer la culture
générale de l'eau.**

**Rendez-vous sur
enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux

**EN
IMMERSION**

L'eau a quelque chose à vous dire...

